



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_042-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-042 - 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_042-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) à l'article L 5211-39-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant adoption du projet de schéma de mutualisation des services de La Cali,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2016 portant adoption du schéma de mutualisation des services de La Cali,

Vu le Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T., le schéma de mutualisation des services doit, chaque année, faire l'objet d'un bilan d'avancement par le Président de l'E.P.C.I. à son organe délibérant au moment du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Le rapport élaboré pour le schéma de La Cali rappelle les objectifs et échéances fixés, procède à un bilan d'étape des réalisations et envisage de nouveaux axes de travail.

En l'occurrence, la réalisation du schéma initialement imaginé étant désormais achevée, les efforts des prochains mois devront porter sur l'élaboration d'indicateurs permettant de mettre concrètement en lumière les bénéfices de ce nouveau mode d'organisation sur l'efficacité et la qualité des services.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- prend acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services de La Cali,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de sa bonne exécution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉS**

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
Reçu en préfecture le 13/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_043-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-043 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Héléne ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

AVENANT N°3 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE COMMUN DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,

Vu la délibération du 15 novembre 2016 portant création d'un service commun Direction des ressources humaines entre La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS, à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération du 13 décembre 2016 portant avenant à la création d'un service commun Direction des ressources humaines entre La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS et modifiant la date de sa création au 31 décembre 2016,

Vu l'avenant n°2 portant mise à jour du tableau des effectifs du service commun DRH à compter du 1er juillet 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines en date du 26 février 2018,

Vu l'avis du Comité technique de la Cali et du CIAS lors de sa séance du 23 mars 2018,

Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne et du CCAS en vue de sa séance du 30 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Depuis le 31 décembre 2016, La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS ont mutualisé la fonction ressources humaines au sein d'une Direction prenant la forme d'un service commun.

Créé au terme de la fusion/extension du 1er janvier 2017, le C.I.A.S. de La Cali doit pouvoir poursuivre sa structuration et son déploiement en s'appuyant sur les services ressources mutualisés.

D'ores et déjà partie prenante des services communs affaires juridiques et achat et commande publique créés le 1er juillet 2017, il convient désormais d'étendre cette association aux autres fonctions supports nécessaires à son bon fonctionnement, dont la DRH.

Le financement du service commun DRH s'appuie sur une clé de répartition basée sur les charges salariales préexistantes.

En l'espèce, aucun ETP ne pouvant être valorisé à ce titre pour le compte du CIAS, il est proposé de retenir le principe d'une contribution forfaitaire correspondant à 1.5% des coûts de fonctionnement et d'investissement.

Par conséquent, la clé de répartition modifiée au 1er mai 2018 serait la suivante :

Depuis le 31/12/2016	A compter du 01/05/2018
68% pour la Ville de Libourne	68% pour la Ville de Libourne
24% pour la Cali	22.5% pour la Cali
8% pour le CCAS	1.5% pour le CIAS
	8% pour le CCAS

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seraient engagées sur leur budget respectif.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :

- le principe de l'intégration du C.I.A.S. de La Cali au sein du service commun « Direction des ressources humaines » créé initialement par La Cali, la ville de Libourne et son CCAS, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

- l'avenant n°3 à la convention constitutive du service commun précisant notamment les modalités financières et de remboursement et procédant à la mise à jour du tableau des effectifs suite aux différents mouvements (retraites, disponibilité) intervenus récemment.

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018_04_043-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
Reçu en préfecture le 13/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_044-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-044 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Héléne ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

AVENANT N°3 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE FINANCES

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,

Vu la délibération du 15 novembre 2016 portant création d'un service commun Finances entre La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du 13 décembre 2016 portant avenant à la création d'un service commun Finances entre La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS et modifiant la date de sa création au 31 décembre 2016,

Vu l'avenant n°2 portant mise à jour du tableau des effectifs du service commun Finances à compter du 1^{er} juillet 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines en date du 26 février 2018,

Vu l'avis du Comité technique de la Cali et du CIAS lors de sa séance du 23 mars 2018,

Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne et du CCAS en vue de sa séance du 30 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Depuis le 31 décembre 2016, La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS ont mutualisé la fonction financière au sein d'une Direction prenant la forme d'un service commun.

Créé au terme de la fusion/extension du 1^{er} janvier 2017, le C.I.A.S. de La Cali doit pouvoir poursuivre sa structuration et son déploiement en s'appuyant sur les services ressources mutualisés.

D'ores et déjà partie prenante des services communs affaires juridiques et achat et commande publique créés le 1^{er} juillet 2017, il convient désormais d'étendre cette association aux autres fonctions supports nécessaires à son bon fonctionnement, dont les finances.

Le financement du service commun Finances s'appuie sur une clé de répartition basée sur les charges salariales préexistantes.

En l'espèce, aucun ETP ne pouvant être valorisé à ce titre pour le compte du CIAS, il est proposé de retenir le principe d'une contribution forfaitaire correspondant à 1.5% des coûts de fonctionnement et d'investissement.

Par conséquent, la clé de répartition modifiée au 1^{er} mai 2018 serait la suivante :

Depuis le 31/12/2016	A compter du 01/05/2018
52% pour la Cali	50,5% pour La Cali
36% pour la Ville de Libourne	36% pour la Ville de Libourne
12% pour le CCAS	12% pour le CCAS
	1,5% pour le CIAS

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seraient engagées sur leur budget respectif.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :

- le principe de l'intégration du C.I.A.S. de La Cali au sein du service commun « Finances » créé initialement par La Cali, la ville de Libourne et son CCAS, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

- l'avenant n°3 à la convention constitutive du service communautaire présentant notamment les modalités financières et de remboursement et procédant à la mise à jour du tableau des effectifs suite aux différents mouvements (mobilité externe) intervenus récemment.

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018_04_044-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
Reçu en préfecture le 13/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_045-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-045 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Héléne ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu la délibération du 13 décembre 2016 portant création d'un service commun Direction des systèmes d'information entre La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS, à compter du 31 décembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines en date du 26 février 2018,
Vu l'avis du Comité technique de la Cali et du CIAS lors de sa séance du 23 mars 2018,
Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne et du CCAS en vue de sa séance du 30 mars 2018,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Depuis le 31 décembre 2016, La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS ont mutualisé la fonction pilotage et gestion des systèmes d'information au sein d'une Direction prenant la forme d'un service commun.

La nouvelle organisation mutualisée mise en place a permis de faire face au départ en mutation d'un cadre B et de proposer un organigramme où un poste de catégorie C viendrait stabiliser l'effectif en assurant le remplacement d'un agent en voie de reclassement pour raisons de santé.

Créé au terme de la fusion/extension du 1^{er} janvier 2017, le C.I.A.S. de La Cali doit pouvoir poursuivre sa structuration et son déploiement en s'appuyant sur les services ressources mutualisés.

D'ores et déjà partie prenante des services communs affaires juridiques et achat et commande publique créés le 1^{er} juillet 2017, il convient désormais d'étendre cette association aux autres fonctions supports nécessaires à son bon fonctionnement, dont la DSI.

Le financement du service commun DSI s'appuie sur une clé de répartition basée sur les charges salariales préexistantes.

En l'espèce, aucun ETP ne pouvant être valorisé à ce titre pour le compte du CIAS, il est proposé de retenir le principe d'une contribution forfaitaire correspondant à 1.5% des coûts de fonctionnement et d'investissement.

Par conséquent, la clé de répartition modifiée au 1^{er} mai 2018 serait la suivante :

Depuis le 31/12/2016	A compter du 01/05/2018
78% pour la Ville de Libourne	78% pour la Ville de Libourne
12% pour La Cali	10,5% pour La Cali
10% pour le CCAS	10% pour le CCAS
	1,5% pour le CIAS

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seraient engagées sur leur budget respectif.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (61)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :

- le principe de l'intégration du CIAS de La Cali au sein du service commun « Direction des systèmes d'information » créé initialement par La Cali, la ville de Libourne et son CCAS, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er mai 2018 ;

- l'avenant n°1 à la convention constitutive du service commun précisant notamment les modalités financières et de remboursement et portant mise à jour des effectifs de ce service.

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20180403-2018_04_045-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_081-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-081 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADÉ, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le 
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_081-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines ,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;
Vu l'avis du bureau communautaire 19 mars 2018 ;

La Cali a adopté un nouveau programme local de l'habitat ambitieux dont le déploiement doit connaître une phase d'accélération ces prochains mois.

Le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, avec l'instauration d'un permis de louer, ainsi que la poursuite des actions de requalification des centres anciens ou encore l'accompagnement des communes à la programmation de projets de logements sociaux sont autant de champs d'expertise qui nécessitent de réviser le dimensionnement du service opérationnel.

Ces différentes évolutions nécessitent les modifications du tableau des effectifs suivantes :

- la requalification juridique du poste de chargé(e) de mission habitat offre neuve et logement social : initialement créée sur la base d'un emploi permanent contractuel de catégorie A (article 3-3-2°), il deviendrait un emploi de technicien principal de 2ème classe (catégorie B) afin de permettre la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, suite à réussite à concours, de l'agent qui occupe ces fonctions.

- la création de deux postes : l'un sur des fonctions d'instructeur des aides à l'amélioration du parc privé (cat.B) et l'autre de technicien assermenté chargé de la lutte contre l'habitat indigne. Sur ce deuxième poste, une organisation mutualisée avec la Ville de Libourne sera par ailleurs envisagée en vue de parvenir à un volume d'ETP suffisant au regard du besoin (estimé à 1,4 ETP).

Enfin, la mise en place d'un accueil des administrés devra venir achever cette restructuration du service Habitat au terme d'un recrutement attendu à échéance janvier 2019.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

Création, à compter du 1^{er} avril 2018:

- 1 emploi de technicien principal de 2ème classe à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ;
- 1 emploi de rédacteur à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle ;
- 1 emploi de technicien à temps complet à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle.

Suppression, à compter du 1^{er} avril 2018:

- 1 emploi de chargé de mission habitat contractuel cat.A à temps complet (article 3-3-2°)

d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des salaires et des charges correspondants

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du

